

# MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE FRENEUSE L'ŒIL ÉCOUTE



## REGLEMENT INTÉRIEUR

### L'ACCÈS À LA MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque Municipale est un établissement public ouvert à tous. La consultation sur place des documents est gratuite. Le prêt est consenti pour une cotisation par foyer forfaitaire annuelle dont le montant est déterminé chaque année par le conseil municipal. Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Le personnel est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la médiathèque (accueil, renseignements, recherches bibliographiques, utilisation des nouveaux supports d'information...)

### RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

Les usagers sont tenus de respecter les règles de sécurité, de convivialité, le calme à l'intérieur des locaux de la médiathèque. Un comportement correct et respectueux est exigé à l'égard des autres usagers, du personnel, du mobilier et des collections.

Il est notamment interdit de manger, boire ou fumer au sein des locaux, de consulter des CD ou DVD audio-visuels personnels sur les postes informatiques. Les portables doivent être éteints.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte : la médiathèque n'est en aucun cas une garderie. Le personnel de la médiathèque n'est pas responsable en cas d'incidents pour des enfants non accompagnés.

### INSCRIPTION

L'inscription est nécessaire pour emprunter des documents.

Pour s'inscrire, l'usager doit présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'adhérent doit s'acquitter d'un droit d'inscription pour rendre effective l'adhésion.

Le présent règlement doit être approuvé et signé par l'adhérent.

## TARIFS PAR FAMILLE

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal et sont révisables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Pour information, les tarifs de l'année 2011 sont les suivants :

	Freneusiens	Habitants Extra-muros
Abonnement de base obligatoire Livres + revues + cd-rom	10,40 €	12,50 €
CD audio	5,20 €	7,20 €
DVD	5,20 €	7,20 €
Accès espace multimédia	10,40 €	12,50 €

L'adhésion est valable un an à dater du jour d'inscription.

## CONDITIONS DE PRET DE DOCUMENTS

### DELAIS

Tous les documents sont empruntables 3 semaines, à l'exception du prêt de DVD limité à une semaine. Le prêt peut être renouvelé aux heures d'ouverture au public, par téléphone ou par courriel [mediatheque@freneuse78.fr](mailto:mediatheque@freneuse78.fr) si l'ouvrage n'est pas réservé.

### DELAIS D'EMPRUNT NON RESPECTES

Au-delà de 3 semaines de retard, l'inscription familiale pourra être suspendue d'une durée égale au nombre de jours de retard.

### RÉSERVATION DE DOCUMENTS

Quand un document imprimé, un CD ou un DVD est déjà emprunté, le titulaire d'une carte peut en demander la réservation dans la limite de deux réservations par carte.

Le document réservé est disponible pendant une semaine. Passé ce délai, il est remis en circulation afin d'en faire profiter d'autres lecteurs.

## PRÉCAUTIONS D'USAGE

Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leurs sont prêtés :

- Les parents sont responsables des documents utilisés par les enfants mineurs
- En cas de perte ou de dégradation d'un document, l'usager est tenu d'en rembourser le prix public d'achat
- Les CD et DVD doivent être manipulés avec soin, en évitant de poser les doigts sur les surfaces planes, en les prenant par les côtés

## RESILIATION

En cas de non respect du présent règlement par un usager, son abonnement pourra être résilié.

## PUBLICITE DE CE REGLEMENT

Le présent règlement a été adopté par le conseil municipal de la ville de FRENEUSE dans sa séance du 25 mars 2011.

Nom, Prénom, Date

Signature